



## AVIS PUBLIC 2026-021

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **4 mai 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2026-0011 visant l'immeuble situé au, 197, rue Larochelle, Val-des-Sources.**

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 3,80 mètres de la ligne avant de terrain contrairement à la distance de 6 mètres minimalement prescrite à l'article 7.4.1 du Règlement de zonage numéro 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au [adm.mun@valdessources.ca](mailto:adm.mun@valdessources.ca) .

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

  
Annie Lamontagne,  
Greffière